

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1483

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguier, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 38**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel a pour but de s'opposer au niveau des plafonds des autorisations d'emplois pour les opérateurs de l'État pour 2021. Les opérateurs de l'État remplissent des missions de service public et doivent être à ce titre préservés. On retrouve parmi ces opérateurs des grands établissements publics comme les universités, Pôle emploi, Météo France (-95 ETP), le CNRS ou l'INSERM. Or, ce sont 146 postes qui vont être perdus cette année, dans la droite lignée de 2020. Cela concerne pourtant des ministères et des opérateurs essentiels compte tenu du contexte que nous connaissons : le ministère du travail perd 275 ETP, celui de la Transition écologique et solidaire 168 emplois nets (mais en réalité bien plus sur les activités de transition écologique à proprement dite car 250 postes sont créés pour la Société du Grand Paris sur le même périmètre !), et celui de l'Agriculture et de l'Alimentation va faire avec 190 postes en moins. Idem pour Météo France, qui doit encore couper 95 ETP dans ses effectifs, alors même que le changement climatique réhausse l'importance de posséder un opérateur public compétent dans le domaine.

Ces suppressions de postes sont complètement contre-intuitives et cet amendement a pour but de dénoncer cette situation. »